

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 6 juin 2016, à 20 h 5 à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, Dominique Labbé et Murielle Lemelin, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2016;
3. Suivi du procès-verbal;
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Demande d'aide financière;
 - a) Le Chœur d'Érika;
 - b) La Fondation de la Maison Michel Sarrazin;
7. Résolution – Dérogation mineure immeuble sis sur les lots 188-5 et 188-10 (chemin de l'Anse-Verte) Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;
8. Résolution – Dérogation mineure installation d'une enseigne pour la Confiserie la Vieille École, 505, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;
9. Résolution – Dérogation mineure installation d'une enseigne pour la Chocolaterie de l'Île d'Orléans, 3501, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;
10. Résolution – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);
11. Résolution – Appui à la demande de la Seigneurie de l'Île d'Orléans pour la vente de boissons alcoolisées lors des spectacles prévues le 2 juillet 2016;
12. Avis de motion – Adoption du règlement numéro 016-136, modifiant le règlement de zonage numéro 03-41 afin de réduire la hauteur libre sous les enseignes;
13. Varia
 - a) M.R.C.;
 - b) Rapports des activités des élus;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

016-058 Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Dominique Labbé appuyée par Gaston Beaucage.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-059 Item 2 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016**

L'adoption du procès-verbal est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Gaston Beaucage.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi du procès-verbal

Item 4 Correspondance

016-060 Item 5 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 92 464,33 \$ en comptes payés et la somme de : 100 962,78 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 193 427,11 \$.

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Michel Gagné, il est résolu que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Que l'affectation temporaire d'une somme de 50 000 \$ à partir du fonds de roulement soit autorisée pour contribuer au paiement de la facture 005033 de Lévesque et associés construction dans la cadre du projet de réfection de la toiture du centre le Sillon.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

016-061

a) Le Chœur d'Érika

Sur proposition de Michel Gagné, avec l'appui de Maude Nadeau, il est résolu de verser la somme de 50 \$ à l'Association Chœur d'Érika dans le cadre de la 6^e édition du souper spaghetti annuel de l'association.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-062

b) La Fondation de la Maison Michel Sarrazin

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Michel Gagné, il est résolu de verser la somme de 100 \$ à La Fondation de la Maison Michel Sarrazin dans le cadre de la « Soirée des Leaders Michel-Sarrazin » de la Fondation.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-063

Item 7 **Résolution – Dérogation mineure immeuble sis sur les lots 188-5 et 188-10 (chemin de l'Anse-Verte) Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**

Attendu que le conseil a pris connaissance du dossier de la demande de dérogation mineure pour les lots 188-5 et 188-10, de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demandant que la marge avant soit diminuée à 4 mètres;

Attendu que lors de la création des lots 188-5 et 188-10 du cadastre de la paroisse de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, l'intention du propriétaire était d'en faire des lots résidentiels;

Attendu que la situation actuelle ne permet pas une zone de construction suffisante et que l'agrandissement de cette zone permettrait d'y positionner une construction adéquate;

Attendu que dans l'éventualité d'une réponse positive, une étude géotechnique du bas talus serait effectuée pour diminuer la zone de protection du bas de talus de 10 mètres à 5 mètres;

Attendu la recommandation du CCU d'accorder cette demande de dérogation mineure;

Attendu que cette recommandation a été faite avec réserves;

En conséquence, sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Gaston Beaucage,

Il est résolu

Que soit accordée la dérogation mineure pour que; la marge avant, des lots 188-5 et 188-10, soit diminuée de 6 à 4 mètres.

Que cette dérogation mineure ne dispense aucunement le propriétaire des règles d'urbanisme applicables pour le respect de la ligne des hautes marées et de l'obligation de l'obtention d'une étude géotechnique pour la zone de protection du bas de talus.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-064

Item 8 Résolution – Dérogation mineure installation d'une enseigne pour la Confiserie la Vieille École, 505, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

Attendu que le conseil a pris connaissance du dossier de la demande de dérogation mineure pour l'installation d'une enseigne commerciale de la Confiserie de la Vieille École de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans en bordure du chemin Royal à l'intersection rue Lemelin sur un autre terrain que celui du commerce, qui appartient à fabrique Sainte-Trinité-d'Orléans.

Attendu que la réglementation actuelle n'autorise pas l'installation d'une enseigne commerciale sur un autre terrain que le commerce.

Attendu la recommandation du CCU d'accorder cette demande de dérogation mineure;

Attendu que le conseil de la Fabrique de Sainte-Trinité-d'Orléans a donné son accord à l'installation de l'enseigne;

En conséquence, sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Michel Gagné,

Il est résolu

Que la dérogation mineure soit accordée à la Confiserie de la Vieille École;

Que les normes relatives aux enseignes soient appliquées et que les articles 10.4 triangle de visibilité et 10.1.2 localisation sur le terrain soient respectés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-065

Item 9 Résolution – Dérogation mineure installation d'une enseigne pour la Chocolaterie de l'Île d'Orléans, 3501, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

Attendu que le conseil a pris connaissance du dossier de la demande de dérogation mineure pour l'installation d'une enseigne commerciale de la Chocolaterie de l'Île d'Orléans en bordure du chemin Royal à la hauteur du stationnement de l'église de Saint-François sur un autre terrain que celui du commerce, qui appartient à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Attendu que la réglementation actuelle n'autorise pas l'installation d'une enseigne commerciale sur un autre terrain que le commerce.

Attendu la recommandation du CCU d'accorder cette demande de dérogation mineure;

Attendu que l'adoption de la présente résolution est en elle-même la confirmation de l'accord de la Municipalité à l'installation de l'enseigne;

En conséquence, sur proposition de Gaston Beaucauge, avec l'appui de Dominique Labbé,

Il est résolu

Que la dérogation mineure soit accordée à la Chocolaterie de l'Île d'Orléans;

Que les normes relatives aux enseignes soient appliquées et que les articles 10.4 triangle de visibilité et 10.1.2 localisation sur le terrain soient respectés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-066

Item 10 **Résolution – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

Attendu que le conseil a pris connaissance des règles du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

Attendu que des travaux de lignage de la route d'Argentenay (5 000 \$) et d'ajout de 3 luminaires de rues (4 500 \$) ont été présentés pour approbation dans ce programme pour un total de 9 500 \$;

En conséquence, sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Michel Gagné,

Il est résolu

Que le conseil confirme les informations du formulaire soumis, conformément aux exigences du ministère des Transports de la Mobilité durable et Électrification des transports;

Que les travaux seront exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification sera constitué.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-067

Item 11 **Résolution – Appui à la demande de la Seigneurie de l'Île d'Orléans pour la vente de boissons alcoolisées lors des spectacles prévues le 2 juillet 2016**

Attendu que chaque année la Seigneurie de l'Île d'Orléans présente des spectacles musicaux au cours de la première fin de semaine du mois de juillet;

Attendu que cette année les spectacles auront lieu le samedi 2 juillet 2016;

Attendu que depuis la première permission aucune plainte n'a été déposée en lien avec cette activité;

En conséquence, sur proposition de Gaston Beauceage, avec l'appui de Dominique Labbé,

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie la Seigneurie de l'Île d'Orléans pour qu'une autorisation spéciale lui soit accordée pour la vente de boissons alcooliques lors de ces spectacles;

Que la présente résolution, soit conditionnelle à l'engagement, de la Seigneurie de l'Île d'Orléans de veiller aux respects des différents règlements et des lois en vigueur;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 12 Avis de motion – Adoption du règlement numéro 016-136, modifiant le règlement de zonage numéro 03-41 afin de réduire la hauteur libre sous les enseignes

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 016-136, modifiant le règlement de zonage numéro 03-41 afin de réduire la hauteur libre sous les enseignes.

Item 13 Varia

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

Item 14 Période de questions

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 35 et se termine à 20 h 40 pour une durée de 5 minutes.

016-068

Item 15 Levée de la séance

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Michel Gagné, il est 20 h 40.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.